



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Compensation financière de l'extension de la prime Ségur aux salariés des CIDFF

Question écrite n° 7432

Texte de la question

Mme Christine Pirès Beaune attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la situation financière préoccupante des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), suite à l'extension de la prime Ségur au secteur social et médico-social privé non lucratif. Le 6 août 2023, le gouvernement a étendu à juste titre la prime Ségur aux salariés du secteur social et médicosocial privé, incluant les centres d'information sur les droits des femmes et des familles. Ces structures, en première ligne durant la crise sanitaire, remplissent une mission d'intérêt général essentielle, en informant et accompagnant des dizaines de milliers de femmes, souvent en situation de précarité. Cette revalorisation salariale est compensée depuis le mois de janvier par un financement dédié afin qu'elle ne mette pas en péril l'équilibre financier des structures. Toutefois, ces structures n'ont toujours pas reçu cette compensation, à l'image du CIDFF du Puy-de-Dôme qui emploie 14 salariés et qui est aujourd'hui menacé dans sa capacité d'action. Elle souhaite donc savoir quelles mesures budgétaires le Gouvernement entend prendre pour compenser cette charge salariale nouvelle et garantir la pérennité de ces missions de service public.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Pirès Beaune](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7432

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2025